

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des collectivités territoriales et des élections
Affaire suivie par : Mme Virginie MANNISI-PARLANTI
Tél. : 04 92 36 72 42
Courriel : virginie.mannisi-parlanti@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Document : Maires circulaire ISE.odt

Digne-les-Bains, le

13 MARS 2019

LE PRÉFET

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

en communication à

Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets

OBJET : mise en place du répertoire électoral unique (REU) : procédure d'interrogation de situation électorale (ISE)

La mise en œuvre du répertoire électoral unique ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019 a permis l'ouverture d'une téléprocédure autorisant chaque électeur à vérifier sa situation électorale.

Ainsi, depuis le 11 mars 2019, tout électeur peut accéder à ce service via le site internet service-public.fr pour connaître la validité de son inscription sur les listes électorales et avoir confirmation de l'adresse du bureau de vote auquel il est rattaché.

Lors d'une demande d'information en ligne via l'application du site précité, l'identification d'un électeur peut toutefois s'avérer infructueuse.

Dans ce cas de figure, l'usager est immédiatement invité à effectuer une nouvelle vérification en ligne, à contacter la mairie de sa commune d'inscription ou formuler une demande d'inscription sur les listes électorales via ce même site.

Ce service, dont l'utilisation par le plus grand nombre contribuera à la fiabilisation du répertoire électoral unique (REU), associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, s'inscrit dans la continuité des simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Olivier JACOB